

*Centre Intercommunal d'Action Sociale*

Département des Côtes d'Armor  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 14 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé au siège de Guingamp Paimpol Agglomération – 11 rue de la trinité à Guingamp - sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les administrateurs suivants :**

GUILLOU Claudine - PRIGENT Marie-Yannick - GODFROY Brigitte - PRIGENT Christian - LE MOIGNE Jean-Paul - BOUILLOT Lyse - LE GOFF Yannick - COCGUEN Marie-Jo - LE BIANIC Yvon – ROBERT Didier - CROISSANT Guy - FRANCOIS Lucien - LE BLEVENNEC Gilbert - LUCAS Emmanuelle - GENETAY Stéphanie - THOMAS Joseph - VILLECROZE Philippe - GAYIC Jeannine - HAMON Maryannick - LE MARREC François - LECOEUR Serge - GEORGELIN Dominique -

**Administrateurs excusés :**

PARISCOAT Dominique - CONNAN Guy - LE MARECHAL Loïc - LE GAOUYAT Samuel

**Administrateurs absents :**

BERNARD Cinderella - LARVOR Yannick - POMARES Juan - ALLAIN Catherine - LENOEL Annie - ROUILLE Françoise.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :**

Monsieur Samuel LE GAOUYAT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe VILLECROZE.

En exercice : 32  
Présents : 22  
Absents : 10  
Représentés : 1

Date d'envoi des convocations : 7 novembre 2019

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 47-11-2019

CIAS : EHPAD – DRH – INDEMNITE ICPE -  
RETRAIT DE LA DELIBERATION – N° DEL 22-09-2019

Suite au courrier du Service Contrôle de Légalité de la Sous-Préfecture, en date du 25 octobre 2019, Madame la Sous-Préfète de Guingamp invite le Conseil d'Administration à retirer la délibération 22-09-2019 – Indemnité ICPE, qui est entachée d'illégalité.

En effet, le versement de cette indemnité, ne peut être octroyée qu'aux Agents dont les fonctions entraînent une usure anormalement rapide des chaussures ou des vêtements de travail sans que ceux-ci soient fournis par la collectivité d'emploi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

**PREND ACTE** de la décision de Madame la Sous-Préfète,

**RETIRE** la délibération DEL 22-09-2019, concernant le versement d'une indemnité ICPE.

Pour extrait conforme,  
La Présidente par délégation,  
Claudine GUILLOU

Acte rendu exécutoire après envoi  
En Sous-Préfecture de Guingamp,  
Le 21/11/2019  
Et publication du 21/11/2019

